

**maaa**  
Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère

**L'OBSERVATOIRE DES MORTALITÉS ET DES AFFAIBLISSEMENTS DE L'ABEILLE MELLIFÈRE (OMAA), UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE INNOVANT**

Bénédicte Faure  
24 septembre 2024

**OMAA PACA**  
04 83 43 33 49

1

**I. Un dispositif de surveillance événementielle**

II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement

III. Résultats

IV. Diffusion d'information

2

**UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ÉVÈNEMENTIELLE**

L'OMAA est un système de **surveillance épidémiologique événementielle**

**Surveillance événementielle**

Demander à différentes catégories de personnes de signaler à des structures adéquates « l'évènement » constitué par la suspicion ou l'identification de cas ou de foyers d'une maladie donnée



**Surveillance épidémiologique = Epidémiosurveillance**

Connaitre, en temps réel si possible, la situation épidémiologique d'une maladie et son évolution, dans une optique d'instauration, de suivi ou d'adaptation de mesures de prévention ou de lutte contre elle

→ **Surveiller pour agir**

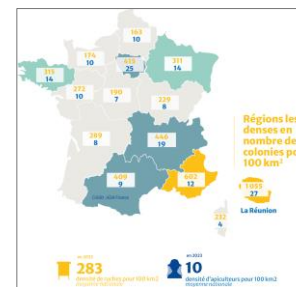


Exemples de groupes de travail de la plateforme :  
Tuberculose bovine  
Influenza aviaire  
Pestes porcines  
**OMAA**  
Varroa  
etc.

3

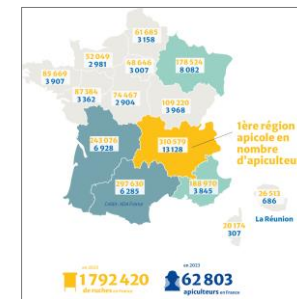
3

**L'APICULTURE EN PACA DONNEES DGAL 2023 - SITE ADA FRANCE**



PACA = région métropolitaine la plus dense en colonies d'abeilles  
602 / 100 km²

En 2023 : 3845 apiculteurs déclarés / 188 970 ruches



4



## UN DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ÉVÈNEMENTIELLE

L'OMAA repose sur la déclaration volontaire :

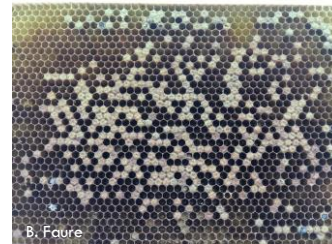
- Par les apiculteurs, TSA, vétérinaires ou toute autre personne :
- Des troubles observés sur les colonies :
  - mortalités,
  - dépopulations,
  - affaiblissements,
  - ou tout autre trouble de santé.
- Par téléphone à un **GUICHET UNIQUE régional**.



On peut appeler le guichet unique pour signaler un événement. **que l'on connaisse la cause ou non !** L'objectif est d'apporter une réponse aux apiculteurs déclarants et de récolter un maximum de données issues du terrain

- Pour l'apiculteur : lui apporter une réponse sur les troubles de santé qu'il observe
- Pour la filière apicole : participer à une meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère
- Données traitées de manière ANONYME - confidentialité

5

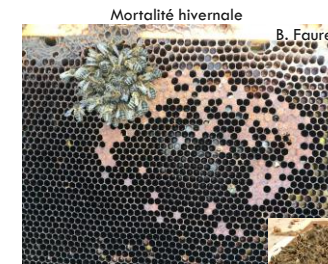


Couvain mosaïque / affaiblissement

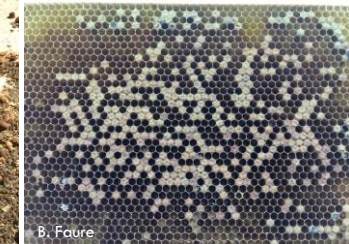
7



6

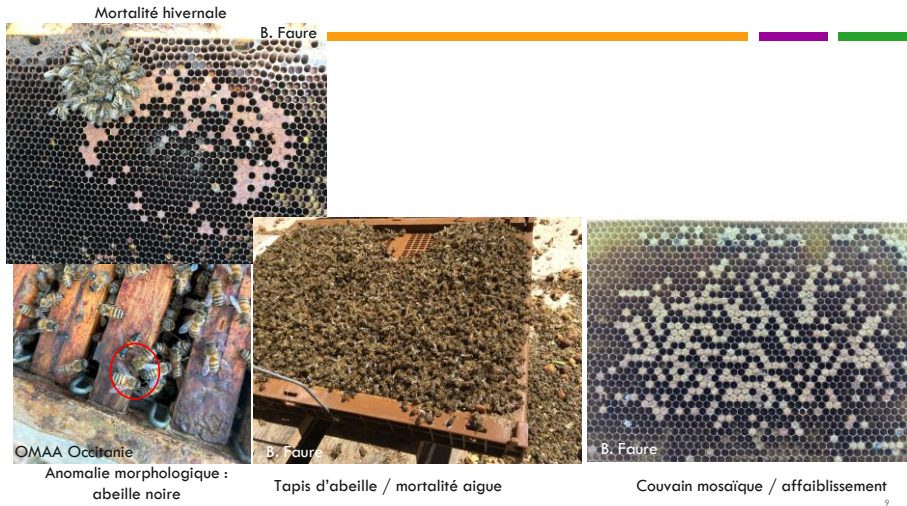


Tapis d'abeille / mortalité aigue

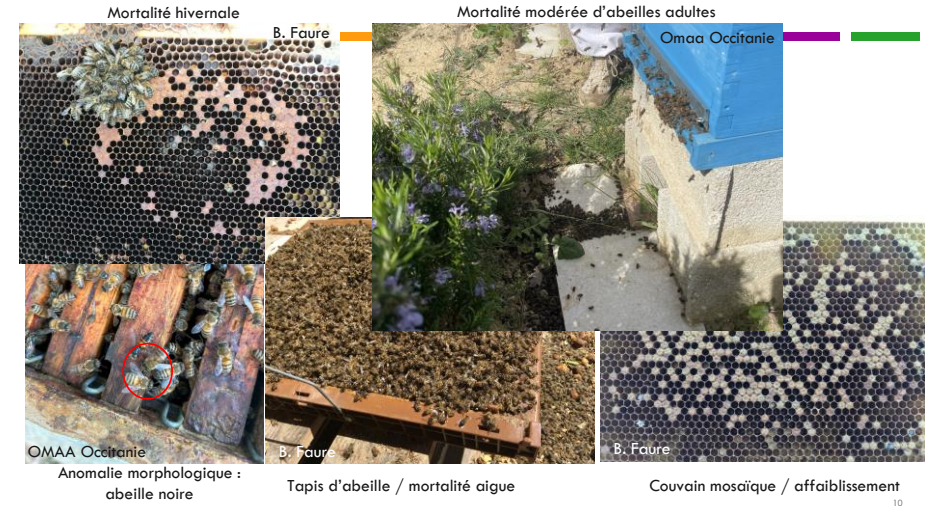


Couvain mosaïque / affaiblissement

8



9



10



I. Un dispositif de surveillance événementielle

**II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement**

III. Résultats

IV. Diffusion d'information

11



*Faire l'inventaire et l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des mortalités et des affaiblissements des colonies d'abeilles en France dans le but de surveiller l'état de santé du cheptel apicole français*

**Surveillance événementielle**

Répondre aux attentes des pouvoirs publics



Répondre aux attentes des apiculteurs



**Au niveau de l'apiculteur**

- Faciliter les déclarations → numéro d'appel unique
- Renforcer l'expertise des acteurs impliqués dans la réception des déclarations et les visites de ruchers
- Comprendre les événements d'affaiblissement et de mortalité et leurs causes à l'échelle individuelle et collective

**Au niveau collectif**

- Alerter rapidement les apiculteurs et gestionnaires de risque en cas d'augmentation anormale des événements de santé
- Fournir aux acteurs des données de surveillance pour mettre en œuvre des actions individuelles et collectives en réponse aux troubles observés
- Consolider le maillage sanitaire et les partenariats entre les différents acteurs

12

## OBJECTIFS DE L'OMAA

### L'OMAA a pour ambition :

- de mieux **recenser les événements de santé observés** dans les ruchers
- **de faciliter et d'orienter** leurs déclarations vers les réseaux d'investigation adaptés
- de rassembler les dispositifs de surveillance de l'état de santé du cheptel apicole existants (publics et privés)
- de **collecter des données sanitaires de l'ensemble des dispositifs de surveillance**, d'en faire l'analyse collective, et de caractériser l'état de santé du cheptel apiaire

13

13

## L'OMAA EN PACA

- Ouverture le 12 juin 2023 (communication par mail)
- Numéro du guichet unique : **04 83 43 33 49**, 7 jours/7, de 8h à 21h
- Mise en œuvre GTV PACA



- 9 vétérinaires répartiteurs, 13 vétérinaires investigateurs, réseau de TSA, 6 DDetsPP, DRAAF PACA



- Partenariat avec ADAPI et section apicole de la FRGDS avec organisation d'un Copil trimestriel, GNTSA participe



- Diffusion de l'information : Bulletins trimestriels Avril 2024 et Juillet 2024



15

## DÉPLOIEMENT DE L'OMAA

### 2017-2022 : Déploiement expérimental dans 3 régions pilotes

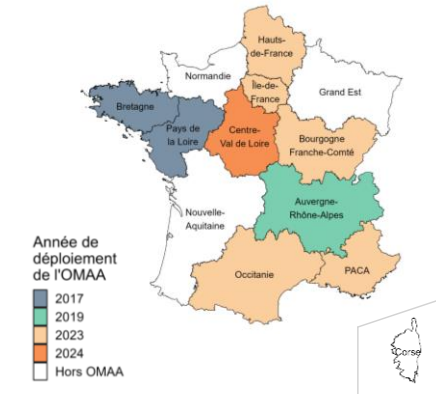
Bretagne et région Pays de la Loire (2017) ;  
Auvergne-Rhône-Alpes (2019)

### 2023 – 2024 : Extension du dispositif

→ Déploiement dans 6 nouvelles régions

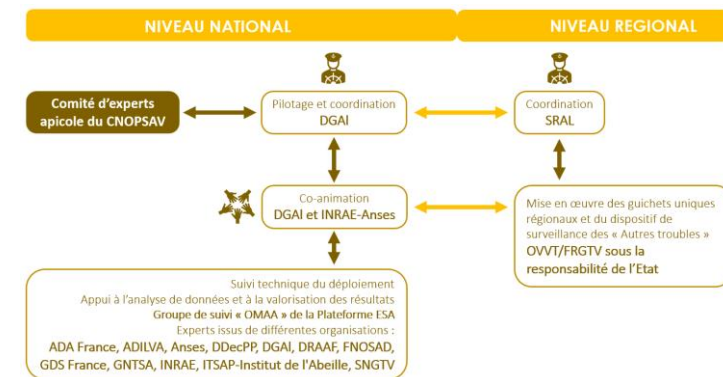
Parmi lesquelles PACA : **12 juin 2023**

**A l'avenir : Déploiement national envisagé**

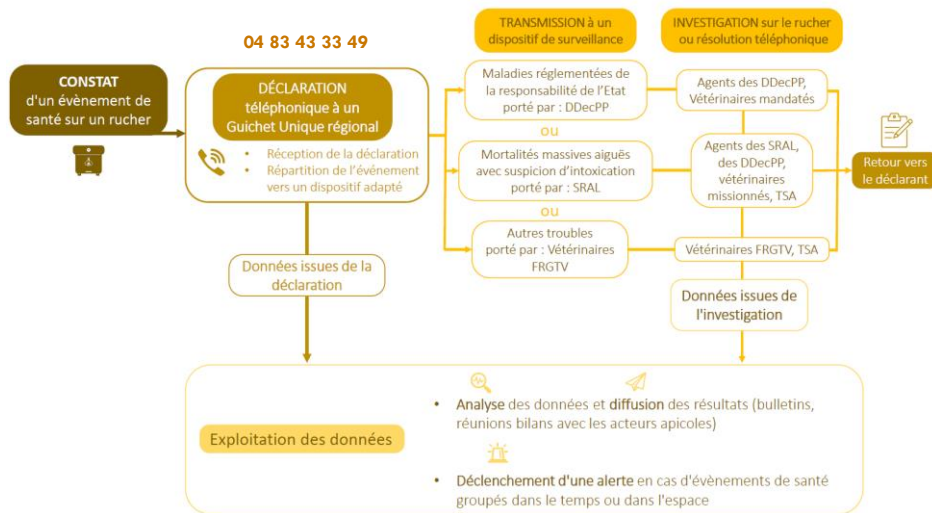


14

## ORGANISATION DE L'OMAA



16



17

## VIDÉO EXPLICATIVE

- <https://www.youtube.com/watch?v=6Yg1vRMNRm0>

## OMAA en région PACA



18

## DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

### 1. Dispositif de surveillance des « Maladies réglementées »

- Obligation de déclaration des cas suspects et confirmés de maladies réglementées : *Aethina tumida* (petit coléoptère de la ruche) ; *Tropilaelaps spp* (acararien parasite de l'abeille) ; loque américaine

#### Régions OMAA

- Appel au guichet unique de l'OMAA 04 83 43 33 49

- Investigation sur le rucher dans le cadre de la police sanitaire, via le mandatement d'un vétérinaire ou d'un agent de l'Etat par la DDecPP
- Prélèvements éventuels de matrices apicoles et/ou d'éléments suspects



Dispositif de la responsabilité de l'Etat et d'envergure nationale



19

19

## DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

### 1. Dispositif de surveillance des « Maladies réglementées »

#### EXEMPLE DE DECLARATION D'UN APICULTEUR :

Février 2023

Apiculteur de loisir possédant 30 colonies sur un rucher d'hivernage  
Détection d'un coléoptère suspect sur un plateau de comptage  
Varroa : envoi d'une photographie au vétérinaire répartiteur

- Prise en charge par le dispositif de surveillance des « maladies réglementées »
- Transmission de la photographie au Laboratoire National de Référence de l'Anses : **le coléoptère suspect n'est pas *Aethina tumida***
- Par précaution, pose de pièges à huile par l'apiculteur avec contrôles hebdomadaires, visite de contrôle d'un vétérinaire mandaté dans un mois



Dispositif de la responsabilité de l'Etat et d'envergure nationale

#### Ce qui est financé :

Investigation officielle (visite)  
Analyse de prélèvements  
Si requis, destruction des colonies et indemnisation des destructions et des pertes de production  
Visite de contrôle sur le rucher

20

## DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

### ➤ 2. Dispositif de surveillance des « Mortalités Massives Aiguës »

- Possibilité de déclaration des cas de **mortalités massives aiguës d'abeilles adultes** pour caractériser les mésusages, les effets non intentionnels et les accidents dans le processus de fabrication de produits phytopharmaceutiques, de biocides et de médicaments vétérinaires



Dispositif de la responsabilité de l'Etat et d'envergure nationale

**Régions OMAA**  
Appel au guichet unique de l'OMAA  
04 83 43 33 49

- Investigation sur le rucher dans les meilleurs délais par un vétérinaire et/ou un agent de l'Etat de la DDecPP ou du SRAL
- Enquête environnementale possible par les agents de l'Etat
- Prélèvements de matrices apicoles/végétales et analyses pathologiques et toxicologiques possibles

21

21

## DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

### ➤ Dispositif de surveillance des « Autres troubles »

#### • Tous les autres troubles !

**Régions hors OMAA**  
Pas de dispositif de surveillance

**Régions OMAA**  
Appel au guichet unique de l'OMAA  
04 83 43 33 49

Dispositif mis en place spécifiquement dans les régions OMAA

- Investigation mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire éventuellement en collaboration avec un TSA conventionné dans ce cadre)
- Investigation et analyses de laboratoire subventionnées par l'Etat sous réserve d'éligibilité

23

23

## DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

### ➤ 2. Dispositif de surveillance des « Mortalités Massives Aiguës »



Dispositif de la responsabilité de l'Etat et d'envergure nationale

### EXEMPLE DE DECLARATION D'UN APICULTEUR :

Mars 2020, chantier de pollinisation abricotiers  
60 colonies atteintes en 24h  
Traitement phyto en milieu de journée observé par l'apiculteur

- ➔ Prise en charge par le dispositif de surveillance des « MMA »
- ➔ **Investigation sur le rucher**  
Prélèvements d'abeilles
- ➔ **Enquête environnementale**  
Prélèvements de végétaux



**Conclusion : Mésusage d'un mélange d'insecticides**

#### Ce qui est financé :

Investigation sur le rucher  
Enquête environnementale  
Analyses toxicologiques

#### Ce qui peut être financé :

Analyses pathologiques en vue du diagnostic différentiel de maladies d'origine infectieuse

22

## DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

### EXEMPLE DE DECLARATION D'UN APICULTEUR :

Apiculteur 2 ans d'expérience  
1 colonie n'a jamais démarré + remérage + couvain mosaïque  
Traitement Varroa conforme avec comptages

- ➔ Prise en charge par le dispositif de surveillance des « Autres troubles »
- ➔ **Investigation sur le rucher**  
8 cadres clairsemés,  
Réserves dispersées, couvain mosaïque sur 3 cadres,  
Signes cliniques classiques de loque européenne,  
Forte odeur de fromage, non classique
- ➔ **Prise en charge d'analyses**



24

24

DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE ALIMENTANT L'OMAA EN DONNEES

→ Résultats

- VIRUS : ABPV, DWV-B, BQCV, SBV : détectés à des charges virales non significatives individuellement et hors co-infection bactérienne
- BACTERIES : **Loque européenne positive** et **signal supplémentaire** :
  - Laboratoire national de référence de l'Anses pour interprétation : « Réaction croisée avec *Bacillus pumilus* » probablement responsable de l'odeur
  - Conservation de l'échantillon pour l'étude ECLEA (Etude des Cas de Loque Européenne Atypique) => Amélioration des connaissances sur la maladie

**Ce qui peut être financé sous conditions :**

Visite sur le rucher (1 visite/an/apiculteur < 50 ruches ; 2 visites/an/apiculteur de 50 à 199 ruches ; 3 visites/an/apiculteur > 200 ruches)  
Des analyses complémentaires :  
- d'agents pathogènes  
- de toxicologie

**Ce qui n'est pas financé :**

Les événements trop anciens ne permettant pas le diagnostic

=> Importance de déclarer **rapidement** les événements observés

25

25

BILAN FINANCEMENT

	Maladies réglementées (MR)	Mortalités massives aiguës (MMA)	Autres troubles (AT)	
Déclaration au guichet unique				100% pris en charge par l'Etat
Investigation sur le rucher			100% pris en charge dans la limite de 1 à 3 visites/an (selon nb colonies) et sous réserve d'éligibilité, ensuite payant	
Enquête environnementale				Pris en charge par l'Etat sous condition (cf détail dans la case)
Analyses pathologiques		100% pris en charge dans le cas de diagnostic différentiel des intoxications Payant dans les autres cas	100% pris en charge dans le cadre de la démarche syndromique et sous réserve d'éligibilité Payant dans les autres cas	
Analyses toxicologiques				
Compte-rendu à l'apiculteur				Pas de prise en charge par l'Etat

26

26

PLAN

I. Un dispositif de surveillance événementielle

II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement

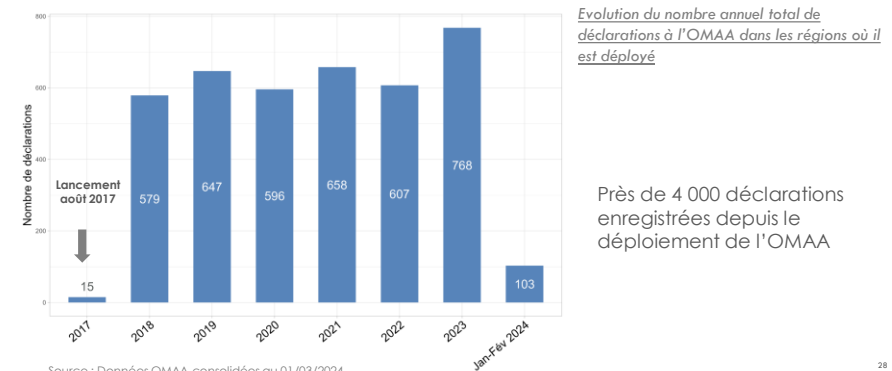
III. Résultats

IV. Diffusion d'information

27

27

RÉSULTATS : NOMBRE TOTAL DE DÉCLARATIONS



28

28

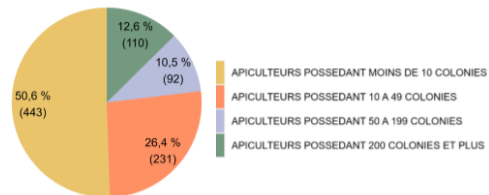
## RÉSULTATS NATIONAUX

Plus de 80% des déclarations sont faites directement par l'apiculteur

Profil du déclarant	Nombre (pourcentage) de déclarations
APICULTEUR	3 210 (80,8 %)
VÉTÉRINAIRE	459 (11,6 %)
TECHNICIEN SANITAIRE APICOLE	123 (3,1 %)
AGENT DE DDPP	69 (1,7 %)
TECHNICIEN D'UNE ADA	51 (1,3 %)
AGENT DE GDS OU GDSA	14 (0,4 %)
MEMBRE D'UN SYNDICAT	2 (0,1 %)
AUTRE	41 (1,0 %)
NON RENSEIGNÉ	4 (0,1 %)
<b>TOTAL</b>	<b>3 973 (100 %)</b>

Profil des déclarants à l'OMAA entre 2017 et février 2024 toutes régions confondues

Source : Données OMAA consolidées au 01/03/2024



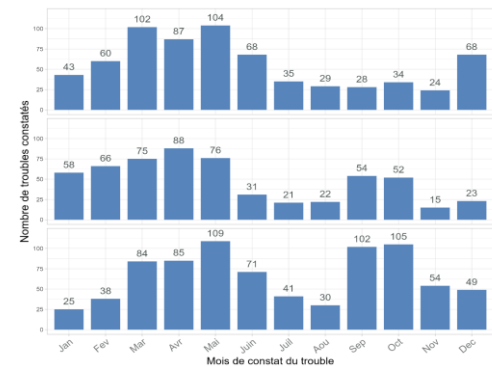
Profil des 876 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA toutes régions confondues entre janvier 2022 et février 2024, à l'origine de 1 126 déclarations

Tous les apiculteurs peuvent déclarer des troubles à OMAA et bénéficier d'une visite si nécessaire, dès une ruche déclarée.

29

29

## RÉSULTATS NATIONAUX



Source : Données OMAA consolidées au 01/03/2024

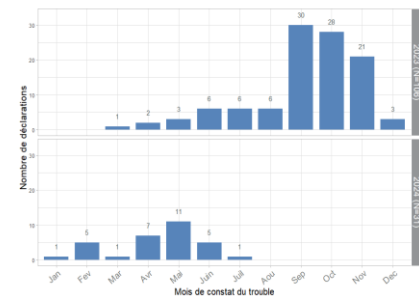
Nombre mensuel de troubles constatés entre 2021 et 2023 et déclarés à l'OMAA toutes régions confondues (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration)

- Troubles constatés et déclarés tout au long de l'année
- Saisonnalité observée : augmentation des constats de troubles entre mars et juin, période d'intense activité apicole
- Phénomène retrouvé à l'échelle de chaque région

30

30

## RÉSULTATS PACA : TROUBLES DE SANTÉ



Nombre mensuel de troubles constatés entre 2023 et 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et déclarés à l'OMAA

137 troubles de santé enregistrés par OMAA PACA depuis l'ouverture.

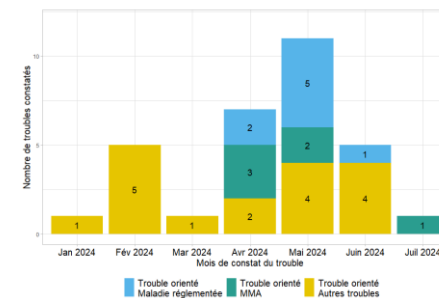
Pic à l'automne 2023 en lien avec les troubles de santé liés à la présence du frelon asiatique.

- Peu de troubles de santé enregistrés au printemps 2024 / par rapport à la moyenne nationale :
- Absence de troubles de santé à cette période en PACA ?
  - Sous déclaration ?

31

31

## TROUBLES DE SANTÉ DÉCLARÉS ET OBSERVÉS EN PACA EN 2024 - ORIENTATION



31 troubles de santé constatés en 2024 et déclarés à l'OMAA depuis le 1<sup>er</sup> janvier

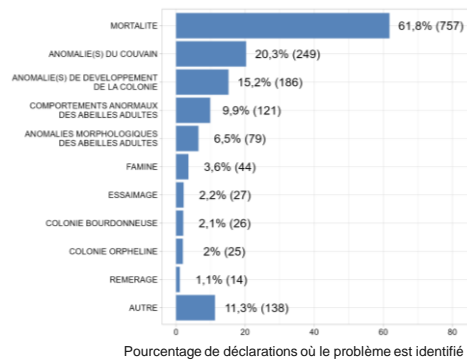
- 8 orientés vers les Maladies réglementées (25%)
- 6 orientées vers le dispositif MMAA (20 %)
- 17 Autres troubles (dont 4 avec investigation) (55 %)

32

32



ESA RÉSULTATS NATIONAUX - VOIE AUTRES TROUBLES : NATURE DES TROUBLES DÉCLARÉS



Principaux problèmes identifiés (n=1 666) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 1 224 troubles constatés entre 2022 et février 2024 toutes régions confondues et orientés Autres troubles

NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes ; 5 troubles exclus car problèmes non renseignés

Voie « Autres troubles »

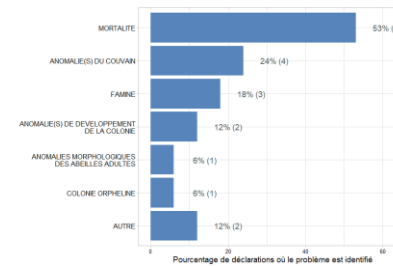
Problème le plus fréquemment identifié par le répartiteur en fin de déclaration téléphonique : la **mortalité** (abeilles mortes à l'intérieur ou à l'extérieur de la ruche ou ruches vides par exemple)

Source : Données OMAA consolidées au 01/03/2024

33

33

ESA PACA - VOIE AUTRES TROUBLES : NATURE DES TROUBLES DÉCLARÉS

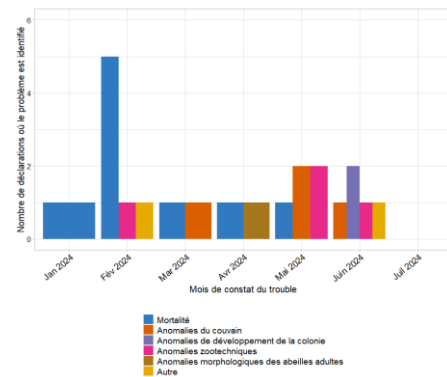


Principaux problèmes identifiés (n= 22) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 17 troubles constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)

34

34

ESA PACA - VOIE AUTRES TROUBLES : NATURE DES TROUBLES DÉCLARÉS

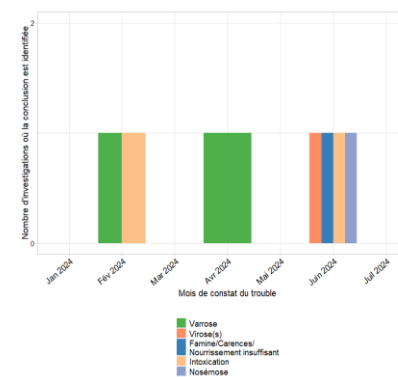


Répartition mensuelle des principaux problèmes identifiés (n=22) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 17 troubles constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientés Autres troubles (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)

35

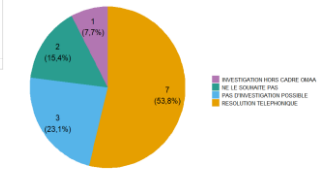
35

ESA 2024 VOIE AUTRES TROUBLES : INVESTIGATIONS



Répartition mensuelle des conclusions de l'investigateur (n=7) sur 4 troubles orientés Autres troubles constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur (NB : 1 trouble correspond à 1 déclaration ; 1 trouble peut être associé à plusieurs problèmes)

4 investigations réalisées sur 17 troubles déclarés dans la voie Autres troubles en 2024 (23 %) – Moyenne nationale 30 à 40 %



Nombre et pourcentage de motifs de non investigation des troubles déclarés à l'OMAA orientés « Autres troubles », constatés en 2024 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

36

36

### I. Un dispositif de surveillance événementielle

### II. L'OMAA : objectifs et fonctionnement

### III. Résultats

### IV. Diffusion d'information

37

37

#### Niveau régional

- Emailing d'information aux apiculteurs en début de saison
- **Emailing d'alertes** auprès des apiculteurs et des organisations sanitaires
- **Bulletins** réguliers sur la santé de l'abeille incluant les résultats régionaux de l'OMAA
- Réunions de restitution des résultats de l'OMAA auprès des acteurs régionaux de la filière apicole (bilans annuels, assemblées générales)

**BILAN DU DEUXIEME TRIMESTRE 2024**

**ALERTE Frelon asiatique**

Depuis plusieurs semaines, l'OMAA est fortement sollicité pour des **prédictions** émettent par le **Frelon asiatique** sur des ruchers localisés en Pays de la Loire. Lesquelles déclarations ont été enregistrées, et de nombreuses tentatives de terrain, particulièrement en milieu urbain, nous parvenant.

Cette année, et même si la prédiction peut être variable d'un territoire à un autre, elle est **très importante**. La vigilance a conséquemment affecté les interventions départementales des Frelons.

Les conséquences peuvent être dramatiques et aller jusqu'à la mort des colonies. Nous vous tenons donc à **vérifier la présence de Frelons** dans vos ruchers et à **mettre en place des mesures de protection** : pots, échantillonnage, moustiquiers, liège, déplacement de ruches, piégeage.

Alerte frelon asiatique en Pays de la Loire, e-mailing du 29/09/2022

39

39

#### Niveau national

- Affiches
- sites du MASA et de la PESA
- Congrès
- Article dans la presse apicole

38

### OMAA : bilan des déclarations de troubles de santé enregistrées de 2017 à 2021, et perspectives

**filière**

**Déclarer les troubles de santé des abeilles mellifères grâce à l'Omnia**

Le dispositif Omnia est désormais déployé dans huit régions, un dispositif qui permet de déclarer les troubles de santé des abeilles mellifères à l'échelle nationale. Ce dispositif est accessible via le site internet de l'OMAA (www.omaa.fr) ou par téléphone au 04 33 83 43 49.

**Vous constatez des mortalités ou des affaiblissements de colonies d'abeilles**

Contactez rapidement l'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA) de votre région.

Comprendre et agir : impacts, causes, prévention, traitement, conseils pratiques.

Participer collectivement : échanger, partager, apprendre, agir ensemble.

www.platiforme-eea.fr

38

**Pour les apiculteurs**

Des réponses aux questions grâce à :

Un **interlocuteur** identifié  
Un **réseau** de proximité

**Pour la filière**

Une situation sanitaire **objectivée à l'échelle nationale et locale**

Une base de **données** pour alimenter la **recherche** (dispositif surveillance-recherche de la Plateforme ESA) et adapter les **politiques** publiques

**OMAA PACA : 04 83 43 33 49**

40

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Retrouvez les **bulletins** de votre région dans votre boîte mail (ou spam)- expéditeur [omaa.paca@gmail.com](mailto:omaa.paca@gmail.com)

La vidéo explicative : <https://www.youtube.com/watch?v=6Yg1vRMNRm0>

Page d'information dédiée à l'OMAA sur le site de la plateforme ESA

Accessible en ligne à l'adresse :

<https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-melifere-omaa>



41

## Remerciements

Aux apiculteurs pour leur participation au dispositif  
Aux organisations apicoles et sanitaires nationales et régionales partenaires de l'OMAA  
Aux experts du groupe de la plateforme ESA

42

## SIGLES

**ADA France** : Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture  
**ADILVA** : Association française des directeurs et cadres de laboratoires vétérinaires publics d'analyses  
**ANSES** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
**CGAAER** : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux  
**CNOPSAV** : Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale  
**DDecPP** : Direction départementale en charge de la protection des populations  
**DGAI** : Direction générale de l'alimentation  
**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
**ESA** : Plateforme d'épidémiologie en santé animale  
**FNOSAD** : Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales

**GDS France** : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire  
**GN TSA** : Groupement national des techniciens sanitaires apicoles  
**INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  
**ITSAP/Institut de l'Abeille** : Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation  
**OMAA** : Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère  
**ONIRIS** : Ecole nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique  
**OVVT** : Organisations vétérinaires à vocation technique  
**SNGTV** : Société nationale des groupements techniques vétérinaires  
**SRAL** : Service régional de l'alimentation

43